



RÉGION ACADEMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REPÈRES POUR LE PILOTAGE NUMÉRIQUE DANS LE SECOND DEGRÉ

Guide du chef d'établissement

2025 - 2026



Repères pour le pilotage numérique dans le second degré

2025-2026

SOMMAIRE INTERACTIF

1. [La DRANE : son équipe et ses relais en territoire](#) (p.3)
2. [Les stratégies nationale et régionale du numérique pour l'éducation](#) (p.4)
3. [Numérique à l'École : vos leviers et vos responsabilités en tant que chef d'établissement](#) (p.6)
4. [Votre métier de cadre à l'ère de l'IA](#) (p.7)
5. [Organisation des actions de l'année](#) (p.9)
6. [Les différents rôles en lien avec le numérique](#) (p.12)
7. [Le cadre juridique relatif à la protection des données personnelles](#) (p.14)
8. [L'ENT comme facilitateur de la gestion de votre établissement](#) (p.15)
9. [Le développement et l'évaluation les compétences numériques](#) (p.17)



Cette ressource est libre d'utilisation sous réserve de mentionner le crédit suivant :
DRANE Bourgogne-Franche-Comté
Délégation régionale académique au numérique pour l'éducation – Région académique Bourgogne Franche-Comté
Dernière date de mise à jour 16.01.2026

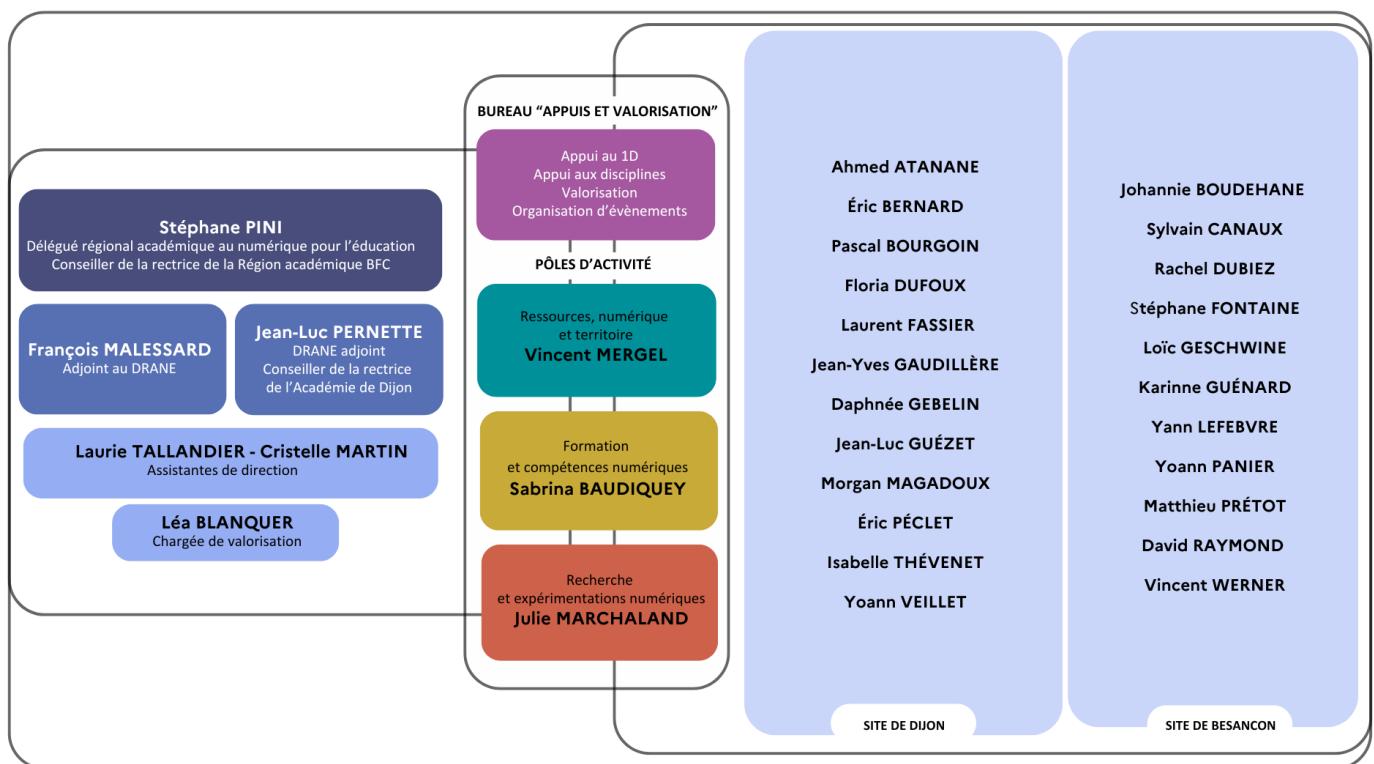
1.

La DRANE Bourgogne-Franche-Comté, son équipe et ses relais en territoire

La délégation régionale académique au numérique pour l'éducation de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté (DRANE Bourgogne-Franche-Comté) est chargée de développer les usages du numérique au service de la pédagogie.

L'équipe de la DRANE est organisée autour d'un bureau Appuis et valorisation et de trois pôles d'activités :

- Le pôle « **Ressources, numérique et territoire** » outille et accompagne les équipes pédagogiques afin qu'elles développent des usages numériques sécurisés et raisonnés
- Le pôle « **Formation et compétences numériques** » soutient le développement professionnel intégrant le numérique via la formation
- Le pôle « **Recherche et expérimentation numériques** » assure le suivi des projets innovants tout en facilitant le dialogue entre les acteurs de terrain et la recherche

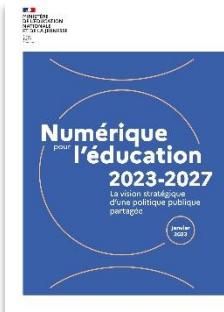


La DRANE s'appuie sur ses réseaux en territoire qui relaient sa stratégie :

- Les référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques (RUPN)
- Les interlocuteurs académiques pour le numérique (IAN) : enseignants du 2d degré missionnés pour travailler à l'intégration du numérique dans la didactique de leur discipline.
- Les enseignants référents aux usages numériques (ERUN) : enseignants du 1er degré membre d'une équipe départementale pilotée l'IEN en charge du numérique.

2. Les stratégies nationale et régionale du numérique pour l'éducation

2.1. LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE NATIONALE (2023-2027)



« Depuis mars 2022, les acteurs de l'éducation - l'État et ses opérateurs, les collectivités, les éditeurs et les EdTech, les associations - ont conduit une réflexion stratégique sur le numérique pour l'éducation, en approfondissant et en enrichissant les propositions qui avaient émergées ces dernières années et notamment lors des états généraux du numérique éducatif. Cette réflexion se matérialise aujourd'hui par une vision stratégique commune du numérique pour l'éducation, dont les principaux bénéficiaires sont les élèves, leurs parents, les enseignants et plus globalement l'ensemble des équipes mobilisées dans les écoles et établissements, les personnels de direction et tous les agents du ministère en administration centrale ou dans les académies. »

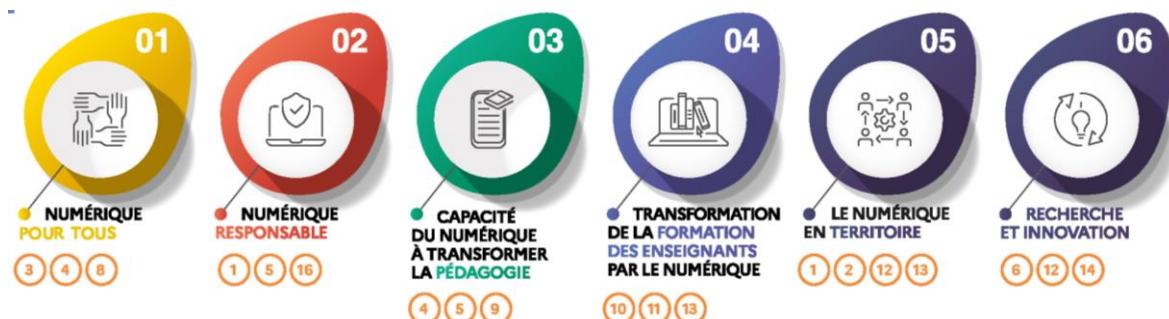
- ❶ Renforcer la coopération nationale et locale entre les acteurs de l'éducation autour de projets pédagogiques numériques
- ❷ Développer les compétences numériques des élèves
- ❸ Fournir aux professeurs une offre d'outils/ressources numériques et encourager leur usage en proposant davantage de formations et d'accompagnement
- ❹ Développer la robustesse, la sécurité, l'accessibilité, la qualité et l'éco-responsabilité des outils institutionnels

▶ Consultez le document intégral sur la page Eduscol dédiée
<https://www.education.gouv.fr/feuilles-de-route-450426>



2.2. LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RÉGIONALE (2023-2027)

Pour construire sa politique numérique éducative en prenant en compte les caractéristiques et les besoins de son territoire, la Région académique Bourgogne-Franche-Comté a décliné la stratégie nationale en se fixant 6 axes prioritaires :



Stratégie nationale du numérique pour l'éducation 2023-2027

1. Un écosystème engagé au service d'une politique publique partagée

1. Renforcer la gouvernance du numérique pour l'éducation aux niveaux national et local
2. Partager des indicateurs à des fins de pilotage et d'évaluation
3. Définir un équipement individuel type pour l'élève (collège et lycée)

2. Un enseignement du numérique qui développe la citoyenneté et les compétences numériques

4. Assurer l'acquisition des compétences numériques tout au long du parcours scolaire
5. Permettre aux élèves de devenir des citoyens éclairés à l'ère numérique

3. Une communauté éducative soutenue par une offre numérique raisonnée, pérenne et inclusive

6. Soutenir le développement des communs numériques
7. Simplifier l'accès aux services numériques en créant un « compte ressources »
8. Mettre le numérique au service de l'Ecole inclusive
9. Mieux former les équipes éducatives à la pédagogie avec le numérique
10. Accompagner les enseignants dans le numérique éducatif
11. Organiser les services numériques éducatifs selon une logique de plateforme interopérable
12. Mobiliser les données au service de l'Ecole

4. De nouvelles règles du jeu pour un système d'information ministériel au service de ses utilisateurs

13. Accélérer la transformation numérique
14. Gagner en efficience en amplifiant et en soutenant la mutualisation
15. Gagner en fluidité et en qualité par l'intégration des principes de l'agilité et de l'expérience utilisateur
16. Développer l'écoresponsabilité

Chaque axe de la stratégie régionale s'inscrit dans plusieurs actions décrites dans la stratégie nationale :



La feuille de route numérique de l'établissement scolaire doit être guidée par la stratégie régionale. En tant que RUPN, vous ne manquerez pas de vous y référer dans votre mission de conseil et d'accompagnement.

▶ Consultez la brochure « Stratégie régionale du numérique pour l'éducation » (DRNE, 2023)
<https://drne.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr/drne-strategie/>



2.3. LES MISSIONS DE LA DRANE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

En s'appuyant sur son réseau d'acteurs du numérique qu'elle coordonne sur l'ensemble du territoire régional, elle met en œuvre une feuille de route stratégique régionale.

Dans le cadre de sa mission pédagogique, elle accompagne les écoles et les établissements dans leurs projets liés au numérique et travaille sur huit champs d'intervention :

- Accompagner et conseiller les écoles et les établissements scolaires dans le développement et l'intégration du numérique dans leurs pratiques pour la classe
- Former et sensibiliser les personnels sur des thématiques émergentes du numérique à travers la formation initiale et continue ou l'organisation de webinaires et séminaires
- Accompagner les enseignants dans le développement de leurs compétences numériques notamment via le dispositif Pix+ Éducation
- Encourager l'innovation et valoriser les initiatives individuelles et les projets collectifs en territoire
- Assurer le suivi d'expérimentations de mise en œuvre de nouvelles stratégies pédagogiques avec le numérique
- Consolider et faciliter le déploiement de ressources et services innovantes
- Organiser des comités aux usages du numérique (CUN) pour un ancrage territorial renforcé
- Mettre en place des partenariats en lien avec l'enseignement supérieur et la filière du numérique

La DRANE contribue ainsi à la diffusion d'une culture numérique basée sur des pratiques pédagogiques mesurées et des usages culturels raisonnés.

▶ Consultez la page académique « Numérique pour l'éducation »
<https://www.ac-besancon.fr/numerique-pour-l-education-124227>

3.

Numérique à l'École : vos leviers et responsabilités en tant que chef d'établissement

Sans tout gérer vous-même, vous devez connaître l'environnement d'équipements et de services (infrastructures financées par les collectivités, ENT, GAR, applications nationales et locales), fixer des règles d'usage claires et veiller à leur application. Cela passe notamment par la mise à jour des données administratives (STSweb, SIECLE) dont dépendent de nombreux services, par la prise en compte des référentiels nationaux d'équipement et par le dialogue avec les collectivités et les services académiques pour disposer d'un socle cohérent et sécurisé.

Vous avez également un rôle central en matière de sécurité numérique : vous êtes responsable de l'organisation de la sécurité des systèmes d'information dans l'établissement (disponibilité, intégrité, confidentialité et traçabilité des données), de la prévention des incidents et de leur signalement aux services compétents. Vous devez articuler cybersécurité, RGPD et usages pédagogiques, vous appuyer sur des chartes d'usage, et faire respecter les bonnes pratiques (gestion des accès, choix des applications compatibles avec le GAR, validation préalable d'outils hors catalogue, continuité pédagogique en cas de crise).

Enfin, votre pilotage du numérique s'appuie sur une répartition claire des missions de chacun.
En l'occurrence, vous avez la possibilité de :

- déléguer les aspects pédagogiques au RUPN. Le RUPN vous accompagne dans la stratégie numérique, anime une communauté et bénéficie d'une formation spécifique, tandis que les collectivités assurent la maintenance technique.
- créer une commission numérique. Avec cette commission, vous pourrez inscrire le numérique dans le projet d'établissement et le pilotage pédagogique, c'est-à-dire, assurer un suivi des indicateurs (état du parc, taux d'usage des ENT, indicateurs Pix et Pix+Édu, plan de continuité pédagogique) et mobiliser les nombreuses ressources nationales mise à disposition (Éduscol, apps.education.gouv.fr, CRCN, stratégie numérique 2023-2027) pour



La rubrique du Film annuel s'enrichit d'une nouvelle fiche consacrée au pilotage du numérique pour l'éducation (IH2EF, février 2025)

Extrait de la page web

« À l'ère du numérique, où les pratiques professionnelles évoluent en permanence, les établissements scolaires doivent sans cesse s'adapter pour répondre aux nouveaux enjeux pédagogiques, éducatifs et administratifs. La gestion des ressources humaines, la protection des données ou encore l'organisation des services numériques sont autant de défis à relever. C'est pourquoi la nouvelle fiche Pilotage du numérique pour l'éducation [...]. Enrichissant et remplaçant l'ancienne fiche *Espace Numérique de Travail*, cette nouvelle version adopte une approche globale du pilotage du numérique en EPLE. Elle met en lumière les bonnes pratiques en matière de gestion des données, des équipements, des applications et des services, tout en intégrant les enjeux liés à la sécurité numérique et à l'organisation des ressources.»

« Le développement du numérique éducatif transforme l'écosystème scolaire en modernisant l'administration grâce aux démarches dématérialisées. Il contribue à simplifier la gestion administrative et à renforcer la communication entre les établissements, les élèves et les familles. Il permet aussi d'améliorer la continuité pédagogique en autorisant l'accès à distance aux ressources pédagogiques. L'éducation au numérique devient également une priorité pour former des citoyens compétents face aux enjeux technologiques et aux bouleversements induits par les intelligences artificielles génératives. La question du numérique nécessite d'avoir une vision globale allant des usages, à la sécurité des connexions, en passant par la maintenance des équipements et services. »

- Consultez le dossier complet *Le pilotage du numérique pour l'éducation : publication d'une nouvelle fiche du Film annuel* (IH2EF, février 2025) : <https://www.ih2ef.gouv.fr/le-pilotage-du-numerique-pour-le-education-publication-dune-nouvelle-fiche-du-film-annuel>

4. Votre métier de cadre à l'ère de l'IA

4.1. DIALOGUE ENTRE PILOTAGE, ÉTHIQUE ET FORMATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'IA offre de nouvelles perspectives pour le pilotage et la prise de décision dans les établissements, en facilitant l'analyse des données et l'optimisation des actions éducatives. Son intégration suppose toutefois une vigilance constante quant au respect des valeurs éthiques, à la transparence des outils et à la protection des données personnelles.

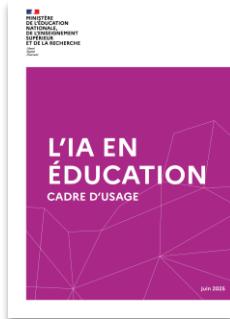
Si l'IA constitue un levier pour la formation et l'accompagnement des personnels, elle est également un sujet sur lequel sensibiliser vos équipes.

La DRANE propose différents formats de formation pour s'acculturer à l'IA : un parcours Magistère en auto-inscription, des webinaires d'une heure ou des parcours plus complets inscrits au PRAF.

Vous pouvez également solliciter une FIL.

 [En savoir plus sur notre offre de formation 2025-2026](#)

4.2. CADRE D'USAGE DE L'IA EN ÉDUCATION (MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, JUIN 2025)



En tant que chef d'établissement, vous êtes appelés à développer une culture commune autour des nouvelles pratiques professionnelles liées à l'IA. Si ses capacités génératives permettent de produire textes, images ou programmes, elles exigent aussi une vigilance accrue face aux biais, aux erreurs de contenu, aux incertitudes juridiques sur les droits d'auteur et à la gestion des données personnelles.

La construction collective de repères apparaît donc essentielle pour une intégration éclairée de l'IA dans les établissements scolaires.

Extrait du [Cadre d'usage de l'IA en éducation](#) (p.10) :

« Chaque établissement doit prendre en compte la réalité des usages des IA par les élèves. En particulier, le conseil des maîtres et le conseil pédagogique (et autres instances compétentes) s'emparent de cette question pour adapter et diversifier leur politique en matière de devoirs et d'évaluation, en mettant au premier plan le raisonnement et la résolution de problème. Au lycée, il est conseillé de tenir compte de ces usages dans le projet d'évaluation pour conserver une parfaite équité dans l'évaluation des élèves et leur orientation.

L'utilisation d'une intelligence artificielle générative pour réaliser tout ou partie d'un devoir scolaire, sans autorisation explicite de l'enseignant et sans qu'elle soit suivie d'un travail personnel d'appropriation à partir des contenus produits, constitue une fraude. Elle est assimilée, à ce titre, à l'intervention d'une tierce personne ou à la reproduction non signalée de contenus existants. Point de vigilance : en raison de leur manque de fiabilité, l'utilisation des logiciels de détection de contenus générés par l'IA n'est pas recommandée, car elle pourrait pénaliser à tort un élève. »

à retenir :

- Au collège : l'utilisation pédagogique en classe des IA génératives par les élèves, limitée, encadrée, expliquée et accompagnée par l'enseignant, est autorisée en classe à partir de la 4e dans le respect des données personnelles.
- Au lycée : les élèves peuvent utiliser les IA génératives de manière autonome dans un cadre d'apprentissage et de formation explicitement défini par l'enseignant.

 [Les intelligences artificielles et leurs usages en éducation](#) (Éduscol, juin 2025)

 [Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques : guide d'accompagnement](#) (novembre 2025)

 [L'intelligence artificielle dans les établissements scolaires](#) (Rapport IGÉSR – mai 2022)

L'usage de l'IA en éducation s'effectue exclusivement au service des apprentissages et des pratiques professionnelles, dans le respect des valeurs de l'École de la République, du cadre légal sur la protection des données à caractère personnel, de la liberté pédagogique et des enjeux environnementaux.



Soyez vigilant sur les données saisies dans les outils accessibles au grand public

Les services d'IA accessibles au grand public ne garantissent pas la non réutilisation des données saisies. En conséquence, aucune donnée confidentielle ou à caractère personnel ne doit y être utilisée :

- ne saisissez que des données qui peuvent être rendues publiques (textes et programmes officiels, ressources éducatives libres, données statistiques anonymisées, œuvres du domaine public, etc.) ;
- ne demandez en aucun cas aux élèves de se créer un compte personnel auprès de services d'IA accessibles au grand public.

► Renoncez aux IA grand public quand des données personnelles, confidentielles ou protégées par le droit d'auteur sont en jeu.



Soyez transparent dans l'usage de l'IA

Signalez toute utilisation de l'IA dans une prise de décision, en indiquant clairement la façon dont elle a été utilisée et, dans la mesure du possible, en précisant le type d'outil utilisé.



Ayez conscience de l'impact environnemental des IA génératives

Recourez de manière raisonnée et responsable à l'IA générative en ayant conscience des impacts environnementaux.

► Renoncez à l'IA si une autre solution moins coûteuse écologiquement peut répondre à votre besoin (par exemple, une simple recherche sur le Web).



Exercez votre esprit critique

Examinez d'un œil critique les propositions qui vous sont faites, vérifiez toujours l'exactitude des réponses en comparant avec d'autres sources. Soyez conscient des biais possibles de l'IA, pour les corriger le cas échéant.

► Renoncez à l'IA si vous ne pouvez pas évaluer le résultat en matière d'exactitude factuelle, de pertinence des références citées et d'impartialité du point de vue.

► Privilégiez les solutions libres qui permettent un contrôle des corpus utilisés ainsi que des procédures de traitement.

EN PÉDAGOGIE

► Adaptez les devoirs et les modalités d'évaluation :

- mettez au premier plan le raisonnement et la résolution de problème
- expliquez aux élèves que l'utilisation d'une IA générative pour réaliser un devoir scolaire, sans autorisation explicite et sans travail personnel d'appropriation, constitue une fraude
- évitez d'utiliser des logiciels de détection de contenus générés par l'IA : peu fiables, ils pourraient conduire à pénaliser à tort un élève.

► N'utilisez l'IA que lorsqu'une plus-value pédagogique est avérée.

► Adaptez les usages de l'IA générative en fonction du niveau de classe

5. Organisation des actions de l'année (« Film annuel »)



Le planning proposé en pages 10 et 11 de ce guide s'inspire du film annuel de l'IH2EF :
<https://www.ih2ef.gouv.fr/le-pilotage-du-numerique-pour-le-education>

Il synthétise toutes les grandes étapes qui jalonnent l'année numérique ; il est nécessaire de s'appuyer sur les différents référents, notamment les RUPN, pour mettre en œuvre un accompagnement pédagogique au plus près des besoins des élèves et de leurs formations.

En revanche, il ne mentionne pas les opérations purement techniques liées aux différentes applications professionnelles métiers du personnel de direction telles que STSWeb, Cyclades, Siècle, etc., qui relèvent certes du numérique mais pas du pilotage.

QUAND ?	QUI ASSOCIER ?	QUOI ?	
Avant la rentrée	Chef d'établissement	► Prendre connaissance du volet numérique du projet d'établissement.	<input checked="" type="checkbox"/>
	Secrétariat	► Mettre à jour STS-Web et SIECLE-BEE (alimentation ENT).	<input type="checkbox"/>
	Chef d'établissement RUPN RAD Prof-doc	► Lister et choisir les applications numériques utiles (ENT, logiciel de vie scolaire, ressources numériques GAR...).	<input type="checkbox"/>
	Chef d'établissement Administrateur ENT RUPN	► Définir les modalités d'activation Éduconnect. Informer élèves / parents sur Éduconnect. Mettre en place une assistance usagers (mail, personne-ressource).	<input type="checkbox"/>
Pré-rentrée / septembre	Chef d'établissement Administrateur Pix	► Présenter Pix aux enseignants (objectifs, parcours, certification... un diaporama est disponible dans la boîte à outils Pix ou dans la FAQ) et proposer formation Pix / Pix+Édu aux personnels.	<input type="checkbox"/>
		► Informer sur l'existence d'un <u>espace Magistère régional</u> pour développer ses compétences numériques en tant qu'enseignant.	<input type="checkbox"/>
		► Organiser une concertation disciplinaire sur le choix de compétences, prioritairement travaillées avec les élèves, utilisation des parcours disciplinaires, implication de l'ensemble des disciplines dans le travail sur les compétences...	<input type="checkbox"/>
Septembre	Chef d'établissement	► Installer les instances et les personnels : - Désigner le(s) RUPN et établir une lettre de mission en concertation avec les personnes - Désigner le(s) gestionnaire(s) des services tels que l'ENT ÉCLAT-BFC, ÉduConnect, le GAR, Pix Orga, Éléa. Le chef d'établissement est l'administrateur par défaut mais il peut désigner un personnel délégué - Installer une commission numérique et établir les modalités et la fréquence des réunions (instance dédiée dont la composition sera arrêtée par le chef d'établissement, ou réunion du conseil pédagogique consacrée au numérique...) + première réunion de ce groupe de pilotage pour établir le plan d'actions les besoins de formation.	<input type="checkbox"/>
	Chef d'établissement Gestionnaire RAD Prof-doc Coordonnateurs de disciplines	► Renouveler les abonnements aux ressources GAR et les attributions d'exemplaires numériques.	<input type="checkbox"/>
		► Définir la politique d'achat et d'attribution des ressources numériques ? → <u>Tutoriels vidéo de gestion du médiacentre</u>	<input type="checkbox"/>
		► Associer les personnels concernés : gestionnaire, professeur documentaliste, RUPN, coordinateurs de discipline.	<input type="checkbox"/>
		► Affecter les ressources aux enseignants et aux élèves en fonction.	<input type="checkbox"/>
	Chef d'établissement RUPN Documentaliste CPE	Élaborer ou actualiser une charte d'usage du numérique qui identifie les outils numériques à privilégier pour faciliter la continuité pédagogique et qui prend en compte le droit à la déconnexion dans la communication interne et externe. (à mettre en lien avec des actions, notamment via le CESC)	<input type="checkbox"/>
	Administrateur Pix	► Actualiser Pix Orga (import élèves, invitation enseignants).	<input type="checkbox"/>
		► Proposer une démonstration de l'analyse et l'exploitation des résultats d'une campagne avec Pix Orga.	<input type="checkbox"/>
		► Mettre à disposition des parcours de rentrée (sur une heure dédiée ou en autonomie).	<input type="checkbox"/>
	Chef d'établissement	► Informer l'équipe pédagogique de l'existence de : - ressources accessibles depuis le site Éduscol - formations sur le RGPD inscrites au PRAF : <u>Académies de Besançon et de Dijon</u> - l'obligation de mettre en œuvre un registre de traitement	<input type="checkbox"/>
		► Vérifier l'accès aux espaces privés RGPD de l'établissement (archivage de l'ensemble de la documentation obligatoire imposée par le RGPD)	<input type="checkbox"/>

		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer ou mettre à jour (lors d'une prise de fonction) le registre des traitements et, le cas échéance, désigner un relais interne à la protection des données pour accompagner le travail RGPD (sensibilisation, travail sur le registre ...) puis vérifier son accès aux espaces privés RGPD de l'établissement. <p>Délégué à la protection des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ DPD de l'académie de Besançon : dpd@ac-besancon.fr ■ DPD de l'académie de Besançon : dpd@ac-dijon.fr 	<input type="checkbox"/>
	Chef d'établissement RUPN	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vérifier l'accès à CEPAGES (CEntre de Partage pour l'Accompagnement Généralisé des Etablissements et Services) en tant que personnel de direction (après le 01/09) pour effectuer des signalements de dysfonctionnements à l'échelle de l'établissement. N.B. : le RUPN peut le faire une fois la liste mise à jour aux vacances de Toussaint). 	<input type="checkbox"/>
Octobre	Référent Pix Enseignants	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en œuvre le parcours Pix 6e « <i>Protection & sécurité numérique</i> » Ce parcours est disponible dans tous les Pix Orga des collèges (20-30 min) ▶ Effectuer les campagnes de rentrée Pix pour les élèves de la 5e à la Terminale (https://pix.fr/eleve). 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Chef d'établissement Administrateur ENT	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dresser un bilan statistique de l'utilisation de l'ENT et ses services numériques associés. 	<input type="checkbox"/>
Nov.-déc.	Chef d'établissement secrétariat / vie scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire le suivi de l'activation des comptes ÉduConnect (Arena) et faire, si nécessaire, des relances auprès des familles. 	<input type="checkbox"/>
	Chef d'établissement Référent Pix + enseignants	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Coordonner les usages Pix (parcours, suivi activité élèves). 	<input type="checkbox"/>
	Equipe de direction	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyser les résultats via Pix Orga, ajuster les activités. 	<input type="checkbox"/>
	Référent Pix + professeurs principaux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Identifier élèves à accompagner pour la certification Pix. 	<input type="checkbox"/>
Nov mars	Équipe de direction	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Procéder à la certification des lycéens. 	<input type="checkbox"/>
Janv.-fév.	Enseignants + Administrateur Pix	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en œuvre le Parcours Pix 6e « <i>Initiation aux compétences numériques</i> ». Ce parcours est disponible dans tous les Pix Orga de collèges (20-30 min) ▶ Mettre en œuvre le Parcours final de l'Attestation Pix 6e : la durée varie selon les élèves, certains n'ayant que quelques questions à répondre, d'autres plus. Il est recommandé de le faire sur ordinateur pour les manipulations de fichiers. L'établissement peut ensuite s'il le souhaite remettre l'attestation. 	<input type="checkbox"/>
Mars-avril	Enseignants + Administrateur Pix	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Coordonner les équipes pédagogiques : utilisation des parcours disciplinaires, suivi de l'activité des élèves sur la plateforme Pix 	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyser les résultats obtenus par les élèves grâce à Pix Orga, et ajuster les activités proposées 	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Identifier les élèves pour lesquels un accompagnement est nécessaire en vue de la certification 	<input type="checkbox"/>
Mars-juin	Equipe de direction	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Certifier les collégiens via Pix Certif (mars-juin) à l'aide du <u>kit de certification</u> proposé par Pix : https://cloud.pix.fr/s/GqwW6dFDDrHezf5 	<input type="checkbox"/>
	Équipe de direction Équipes pédagogiques / PP	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Importer les certificats Pix dans LSU (collège) ou LSL (lycée). 	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Imprimer les certificats Pix depuis la plateforme Pix Orga et les remettre aux élèves (l'attestation éditée depuis Pix Orga comporte un code de vérification qui n'est pas présent sur les attestations disponibles dans LSU ou LSL). ▶ Analyser les résultats de la certification à l'aide de l'outil d'analyse des résultats de certification (sur la Forge des communs numériques) : <u>AnalyseCertif</u> 	<input type="checkbox"/>
		<p>Lycée : Envoyer un message aux élèves de Terminal et de post-bac avec la procédure de récupération du compte Pix à la sortie du système scolaire) par le référent Pix ou l'équipe de direction - https://app.pix.fr/recuperer-mon-compte</p>	<input type="checkbox"/>
Mai-juil	Chef d'établissement Gestionnaire RAD	Renouveler abonnements GAR qui arrivent à expiration pour l'année scolaire N+1.	<input type="checkbox"/>
	Chef d'établissement administrateur ENT Aministrateur Pix RUPN	Dresser le bilan de l'année en s'appuyant sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs (taux de connexion à l'ENT, taux d'utilisation des ressources, formations au numérique des personnels, certification Pix des élèves, etc.) puis le présenter le bilan numérique lors du CA.	<input type="checkbox"/>

6. Identification des différents rôles en lien avec le numérique

« Le chef d'établissement n'est pas chargé directement de gérer tous les équipements et services numériques, mais il doit connaître les bonnes pratiques d'usage du numérique, les diffuser et les faire appliquer, à la fois dans le cadre du fonctionnement de l'établissement et de l'éducation au numérique. Du fait de l'importance prise par les outils numériques dans le quotidien des personnels et des usagers, il est indispensable de fixer des règles et des procédures permettant à chacun d'accéder facilement aux outils (connexion) et de les utiliser dans le respect des autres utilisateurs. Le chef d'établissement peut s'appuyer, entre autres, sur une charte des usages du numérique [...]»

Le chef d'établissement doit préciser la répartition des missions et des tâches concernant par exemple la gestion de l'espace numérique de travail (ENT), les parcours PIX (certification numérique), la plateforme pédagogique (Moodle ou Éléa), le suivi du GAR avec notamment l'attribution des ressources numériques, l'administration du site web ou encore la réservation et la maintenance des équipements numériques, notamment mobiles. Il peut s'appuyer sur les compétences des référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques (RUPN) pour mettre en œuvre sa stratégie du numérique qui s'inscrit dans le projet académique de la Région académique en lien avec la stratégie nationale. » (source : *Pilotage pédagogique du numérique pour l'éducation, IH2EF*)

5.1. LE RUPN, MAILLON ESSENTIEL DE VOTRE STRATÉGIE NUMÉRIQUE

Le référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques (RUPN) fait vivre le volet numérique du projet d'établissement au sein des collèges et des lycées.

Concrètement, ce sont des enseignants qui ont une appétence et/ou des compétences particulières pour le numérique et qui sont chargés d'accompagner leurs collègues dans la prise en main des appareils et solutions numériques.

Un conseiller au numérique de la DRANE anime le réseau des RUPN des collèges et lycées d'un même département géographique.

 [En savoir plus sur les missions des RUPN](#)

5.2. DÉLÉGUER VOS DROITS

En votre qualité de chef d'établissement, vous êtes par défaut : l'administrateur de l'ENT, le gestionnaire d'EduConnect, l'administrateur Pix Orga, l'administrateur Éléa et le référent d'affectation des ressources du médiacentre/GAR. Vous avez la possibilité de déléguer ces rôles à d'autres personnes au sein de votre établissement.

- **Administrateur ENT** : il administre l'ENT et vous conseille sur des choix stratégiques comme par exemple le mode de communication interne à l'établissement ou le paramétrage des différents comptes personnels, il accompagne l'équipe éducative et l'encourage à exploiter l'ENT en lien avec le RUPN, il informe les équipes, les élèves et parents des outils et ressources à leur disposition.

 [En savoir plus sur l'ENT ÉCLAT-BFC](#)

- **Gestionnaire ÉduConnect** : tous les élèves des collèges et lycées publics ainsi que leurs représentants légaux peuvent bénéficier d'un compte ÉduConnect. Celui-ci permet l'accès au portail Scolarité Services du Ministère à l'adresse teleservices.education.gouv.fr pour effectuer des démarches en ligne (par exemple demandes de bourses, orientation, inscription) ou consulter le livret scolaire. ÉduConnect permet également d'accéder à l'ENT de l'établissement ou d'autres services (se renseigner auprès de l'établissement).

Le gestionnaire ÉduConnect notifie et distribue les comptes des élèves ; il assure le suivi et aide les élèves en cas de problème (activation impossible de leur compte, mot de passe oublié ou identifiant perdu) ; il suit l'activation des comptes responsables et aide les responsables en cas de besoin, il analyse les statistiques des comptes de son établissement à des fins de pilotage stratégique. L'accès au module de gestion d'ÉduConnect se fait en passant par leur portail ARENA.

 [En savoir plus sur EduConnect](#)

- **Administrateur Éléa** : Éléa est une plateforme pédagogique portée et mise à disposition par le Ministère de l'Éducation Nationale. Elle propose toute la richesse de Moodle avec une interface utilisateur simplifiée. Elle permet aux enseignants des écoles, collèges et lycées de créer des parcours d'apprentissage scénarisés et personnalisés, tout en intégrant des éléments interactifs, engageants et motivants.

Les administrateurs Éléa facilitent la mise en œuvre en veillant plus spécifiquement à l'inscription des élèves en actualisant les listes d'élèves.

Ils peuvent être contactés via Cépages en cas de besoin.

▶ [En savoir plus sur la plateforme ELEA](#)

- **Administrateur Pix Orga** : Pix Orga est la plateforme dédiée à l'évaluation et au suivi pédagogique. Elle permet de lancer des campagnes de test pour évaluer un groupe d'élèves ou une classe. Tous les parcours joués permettent aux élèves de construire progressivement leur profil de compétences numériques. Les administrateurs Pix Orga facilitent le suivi et les analyses des parcours Pix proposés par les enseignants pour accompagner et former les élèves et étudiants.

▶ [En savoir plus sur la plateforme Pix Orga](#)

- **Référent d'affectation délégué (RAD)** : la désignation des RAD est réalisée dans l'interface du médiacentre (GAR) via l'ENT ; une fois la désignation réalisée, un délai de 24 à 48h peut être nécessaire pour que les personnes désignées disposent du bouton vers le GAR. Les RAD se connecteront avec leur compte personnel au sein de l'ENT.

Le référent académique GAR (RAGAR) et la référente académique aux ressources numériques (RARN) sont des conseillers au numérique de la DRANE. Ils peuvent être contactés via Cépages en cas de besoin.

▶ [En savoir plus sur les missions des RAD](#)

Le cadre juridique relatif à la protection des données personnelles

6.1. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Les premiers concernés par le RGPD sont les responsables de traitement. Dans l'Éducation nationale, il s'agit des DASEN pour le 1er degré et des chefs d'établissement pour le 2nd degré.

Depuis le 25 mai 2018, date d'entrée en application du rRGPD, toute utilisation de données personnelles doit faire l'objet d'une information des personnes concernées détaillant d'une part les traitements mis en place, et d'autre part, d'une inscription sur le registre des activités de traitement de l'établissement d'autre part pour être conforme :

- les outils et les données personnelles utilisés (qu'elles concernent les élèves ou le personnel) doivent être notifiés dans un registre de traitement par le chef d'établissement.
- il faut privilégier les outils hébergeant les données de préférence en France et ne les partageant pas avec des tiers.
- il faut veiller à ce que les productions des élèves en tant qu'œuvres de l'esprit (article L112-2 du Code de la propriété intellectuelle) soient utilisées avec l'autorisation des responsables légaux.

 Téléchargez le [Guide pratique Les violations des données dans l'éducation](#) (CNIL, mai 2025)

Fonction créée par RGPD, le délégué à la protection des données (abrégé DPD, DPO en anglais) est la personne qui veille au respect du cadre légal concernant la protection des données au sein d'une organisation.

 [En savoir plus sur le RGPD](#)

6.2. UN DROIT À LA DÉCONNEXION POUR LES ÉLÈVES

Respect d'un temps en classe pour la prise de note des devoirs
Transmissions des notes aux élèves avant les parents
Entre 20 h 00 et 07 h 00, suspension des notifications des ENT et de Pronote

Depuis la rentrée 2025, une nouvelle mesure est progressivement mise en place : les notifications et les mises à jour relatives à de nouvelles informations (messages, notes, devoirs, billets de blog, etc.) seront suspendues par défaut dans les ENT et les logiciels de vie scolaire, le soir (par défaut de 20 h à 7 h le lendemain) et en fin de semaine (par défaut du vendredi 20h au lundi 7h).  L'objectif est d'instaurer des pauses numériques, de limiter le stress numérique ainsi de prévenir l'hyperconnexion chez les élèves.

 Consultez notre dossier [Droit à la déconnexion en milieu scolaire](#) (DRANE Bourgogne-Franche-Comté, juin 2025)

6.3. LA PROTECTION DES DONNÉES À L'ÈRE DE L'IA

Pour accompagner l'usage de l'IA dans le cadre pédagogique, la CNIL a publié en juin 2025 [une FAQ pour les responsables de traitement](#) (chefs d'établissement, Ministère, autorités académiques), axée sur les obligations légales et les conditions de mise en conformité.

« Ces ressources fournissent des repères essentiels avec des conseils à prendre en compte avant tout usage d'un système d'IA dans un but pédagogique, à commencer par le choix de l'outil, la compréhension de son fonctionnement, ainsi que son paramétrage. La CNIL rappelle également qu'il est important d'intégrer un délégué à la protection des données dans ce type de réflexion. Ces bonnes pratiques permettent d'ancrer l'usage de l'IA dans un cadre éducatif éthique, transparent et respectueux des droits des personnes, en particulier des mineurs. Au-delà des aspects pédagogiques et juridiques, l'introduction de l'IA dans l'éducation doit s'inscrire dans une réflexion plus globale. Les systèmes d'IA ne sont pas neutres : leur développement et leur usage impliquent des enjeux éthiques, sociaux et environnementaux que les acteurs éducatifs doivent également prendre en compte. »

8. L'ENT comme facilitateur de la gestion de votre établissement

7.1. POURQUOI UTILISER L'ENT ÉCLAT-BFC ?

L'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) vous permet d'optimiser le fonctionnement global de votre établissement en ce qu'il centralise et facilite l'accès à un bouquet de services numériques indispensables au quotidien : gestion des emplois du temps, suivi des notes, communication simplifiée avec les familles, mais aussi avec votre équipe pédagogique, affichage d'actualités en page d'accueil, mise à disposition des ressources pédagogiques, travail collaboratif entre les élèves etc. En adoptant pleinement cet outil, vous favorisez la continuité pédagogique, améliorent la collaboration entre les enseignants, les élèves et les parents, et renforcent la sécurité et la fiabilité des échanges d'informations.

La généralisation des ENT s'inscrit pleinement dans la stratégie du numérique éducatif portée par le ministère de l'Éducation nationale. Un ENT est une porte d'entrée unique qui facilite la gestion administrative et la communication, soutient les pratiques pédagogiques et encourage la collaboration entre l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Par ailleurs, l'intégration de ces services dans la vie scolaire contribue à développer les compétences numériques des élèves.

 [En savoir plus sur l'ENT ÉCLAT-BFC](#)

Pour bien maîtriser l'ENT, la DRANE propose trois ressources d'accompagnement :



Le guide de rentrée annuel, Il balaie les 13 thématiques qui couvrent le périmètre de soutien de l'ENT au fonctionnement des établissements scolaires, les actes de la rentrée, les points de vigilance pour les personnels de direction et administrateurs.

Pour le second degré (collèges et lycées), sont proposés aux enseignants et aux élèves des services pédagogiques pour animer la classe, avec principalement :

- des cahiers de texte (avec la possibilité de remettre des travaux en ligne)
- des dossiers personnels et partagés
- une suite bureautique en ligne
- un accès unique aux ressources numériques
- des applications de création de contenus pédagogiques (blog, pad, forum, tchat, etc.)



Des Fiches explicatives à l'attention des chefs d'établissement pour prendre en main l'ENT ÉCLAT-BFC.



Une page web dédiée au GAR et médiacentre : le GAR permet l'accès des élèves et des enseignants à leurs ressources et services numériques, à partir du médiacentre. Le GAR garantit la protection des données à caractère personnel des élèves, des enseignants et des autres personnels ; il agit comme un « *filtre sécurisant invisible* ».

7.2. ENT, CUN ET COHÉSION TERRITORIALE

La DRANE coanime les comités aux usages numériques (CUN) avec les 9 collectivités territoriales (les huit Départements et la Région). Les CUN se réunissent 2 fois par an dans chaque collectivité territoriale.

Il s'agit de collectifs stratégiques dont l'objectif est de faciliter le dialogue tripartite réunissant les représentants des EPLE, des services de la Région académique et des collectivités territoriales concernés par le numérique. Les CUN visent à favoriser les échanges constructifs autour des usages numériques éducatifs, en accompagnant la communauté éducative dans l'appropriation des systèmes d'information et des outils numériques. Elle ne constitue pas une instance décisionnelle ni un lieu de vote, mais un cadre d'échanges, de réflexion et de concertation entre partenaires.

Les comptes-rendus sont envoyés aux membres ainsi qu'aux chefs d'établissements et aux RUPN.

7.3. FOCUS SUR LES APPS.EDUCATION.FR

Les [apps.education.fr](#) vous offrent une suite complète d'outils conformes au RGPD par exemple d'organiser des réunions à distance, de partager des documents de façon sécurisée, de diffuser des informations importantes, de coordonner des projets et de suivre en temps réel les activités de l'établissement.

L'utilisation de ces services se réalise dans un contexte sécurisé et souverain, porté par le Ministère.

Parmi ces apps, vous trouverez par exemple :



Visio-Agents

Service de visioconférence entre agents et/ou avec des extérieurs (il remplace Zoom, Teams, Skype)



Nuage

Service de stockage en ligne (100 Go), de partage de fichiers et outil d'édition (il remplace Google Drive, One Drive, Dropbox, etc.)



EVENTO
par RENATER

Service d'aide à la planification d'événements à plusieurs (il remplace Doodle)



Questionnaire

apps.education.fr

Service pour réaliser des courts sondages, enquêtes et questionnaires.

Comment se connecter ?

Tous les personnels de l'Éducation nationale sont inscrits d'office à la plateforme et peuvent s'y connecter avec une adresse courriel académique (par exemple en @ac-besancon.fr ou @ac-dijon.fr pour les personnels exerçant dans la Région académique Bourgogne-Franche-Comté). Il est conseillé de choisir l'authentification nationale qui utilise le même chemin d'accès qu'Arena.

▶ [Consultez notre page de présentation de ces services](#)

8.

Développement et évaluation des compétences numériques

En tant que chef d'établissement, vous jouez un rôle central dans la mise en œuvre de formation à destination des personnels et des élèves, notamment concernant les compétences numériques via Pix et Pix+ Édu.

8.1. LES FORMATIONS LOCALES DE PROXIMITÉ (EAFC des Académies de Besançon et Dijon)

Les formations d'initiative locale (FIL) et les formations d'initiative en réseaux (FIR) visent une adéquation encore plus fine avec les attentes du terrain, permettant une réactivité accrue aux besoins spécifiques des équipes pédagogiques. Les conseillers au numérique de la DRANE interviennent *in situ* et accompagnent les projets numériques et pédagogiques sur des thématiques variées: l'intelligence artificielle, Moodle, Pix, l'ENT ÉCLAT-BFC, l'hybridation, la classe inversée ou la création vidéo par exemple.

Vous pouvez solliciter l'EAFC de votre Académie pour mettre en place une FIL ou FIR.

Des classes virtuelles de présentation d'une heure sont proposées par les formateurs de la DRANE, elles vous permettent de vous faire une idée du contenu des FIR.

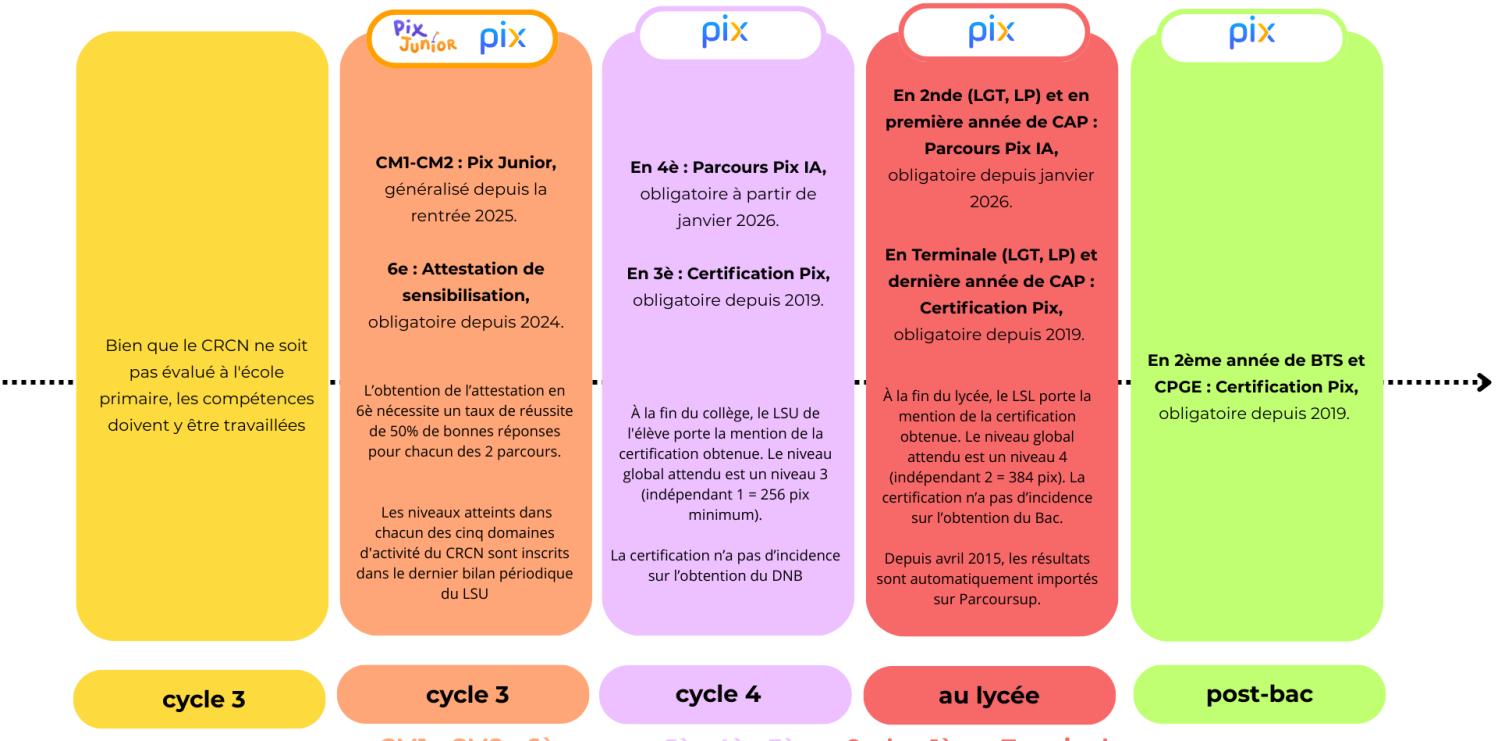
 [Découvrez notre offre de formation complète 2025-2026](#)

8.2. PIX, POUR LES ÉLÈVES

Vous organisez et supervisez le déploiement de Pix en gérant l'importation et la mise à jour des listes d'élèves dans Pix Orga, en coordonnant la planification des parcours d'évaluation et de certification et en accompagnant les équipes pédagogiques.

Une liste de vérification (*Check list du chef d'établissement*, Pix, année 2025-2026) récapitule les principales opérations à réaliser dans votre établissement : import élèves, invitations enseignants, campagnes de rentrée et 6e, information responsables légaux, vérification de la certificabilité, planification des sessions, finalisation et exploitation des résultats.

 [En savoir plus sur Pix](#) |  [En savoir plus sur Pix Orga](#)

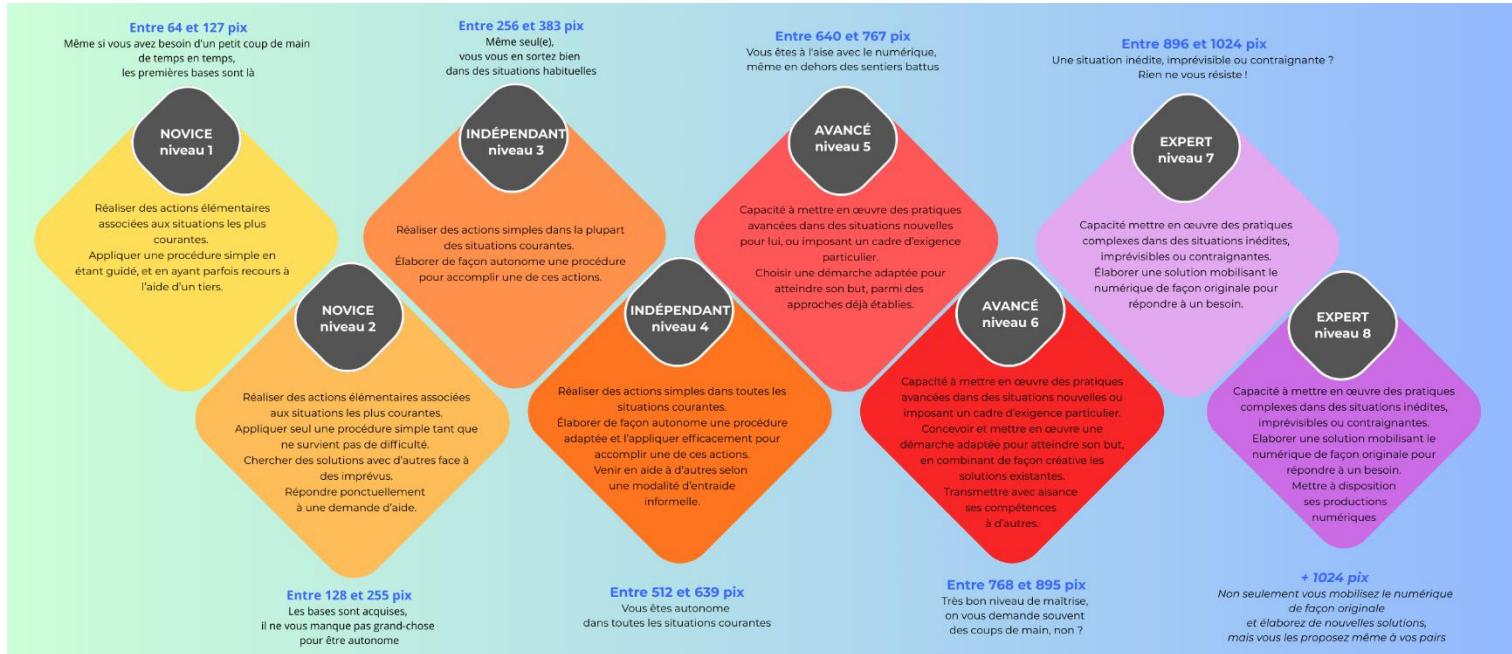


PIX, POUR LES MEMBRES DE VOTRE ÉQUIPE ÉDUCATIVE MAIS AUSSI POUR VOUS

Vous encouragez la formation continue des enseignants et conseillers principaux d'éducation en les aidant à renforcer leurs compétences numériques, à s'adapter aux évolutions technologiques et aux exigences du cadre de référence des compétences numériques pour l'éducation (CRCN-Édu). Pix est conçu pour consolider les compétences des professionnels de l'éducation qui, à leur tour, pourront accompagner leurs élèves. La certification permet également de faire reconnaître officiellement leurs compétences par l'État et le monde professionnel.

Depuis la rentrée 2024, la DRANE permet aux enseignants, CPE et personnels de direction de passer la certification Pix. Elle se déroule dans les mêmes conditions que celles des élèves : d'une durée d'1h45, elle repose sur les 16 compétences du CRCN. Elle remplace le Certificat informatique et internet C2i (niveau 1).

 [En savoir plus sur l'accompagnement de Pix par la DRANE Bourgogne-Franche-Comté](#)





RÉGION ACADEMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Numérique pour l'éducation



Des dossiers thématiques pour booster vos connaissances !

Communs numériques, données personnelles et vie privée, droit d'auteur, ressources numériques éducatives, ludification, droit à la déconnexion, les jeunes et l'illectronisme, le numérique au féminin...

The grid displays six digital dossier covers, each with a unique color and icon:

- Pink cover (August 2024):** "LES COMMUNS NUMÉRIQUES POUR L'ÉDUCATION" featuring a puzzle piece icon.
- Green cover (September 2024):** "DONNÉES PERSONNELLES ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE" featuring a person icon with a checkmark.
- Red cover (October 2024):** "LE DROIT D'AUTEUR EN MILIEU SCOLAIRE" featuring a gavel icon.
- Dark blue cover (April 2024):** "LES RESSOURCES NUMÉRIQUES ÉDUCATIVES" featuring a circuit board icon.
- Purple cover (November 2024):** "LUDIFICATION : JOUER POUR MOTIVER" featuring a lightbulb and gears icon.
- Orange cover (July 2024):** "DROIT À LA DÉCONNEXION EN MILIEU SCOLAIRE" featuring a brain and gears icon.

Cette ressource est libre d'utilisation sous réserve de mentionner le crédit suivant :
Délégation régionale au numérique pour l'éducation - Région académique Bourgogne Franche-Comté
Contact : lea.blanquer@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr



DRANE Bourgogne-Franche-Comté
Délégation régionale académique au numérique pour l'éducation
Région académique Bourgogne-Franche-Comté

Site de Besançon
5 rue du Général Sarrail
25000 Besançon

Site de Dijon
2G, rue du Général Delaborde
BP 81921 21000 Dijon

Courriel : ce.drne@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr



Découvrez notre offre de service complète sur notre site Internet :
<https://drne.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr/>